

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02751 Numéro SIREN : 488 247 248 Nom ou dénomination : A & M FINANCIERE
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 12761

A&M FINANCIERE

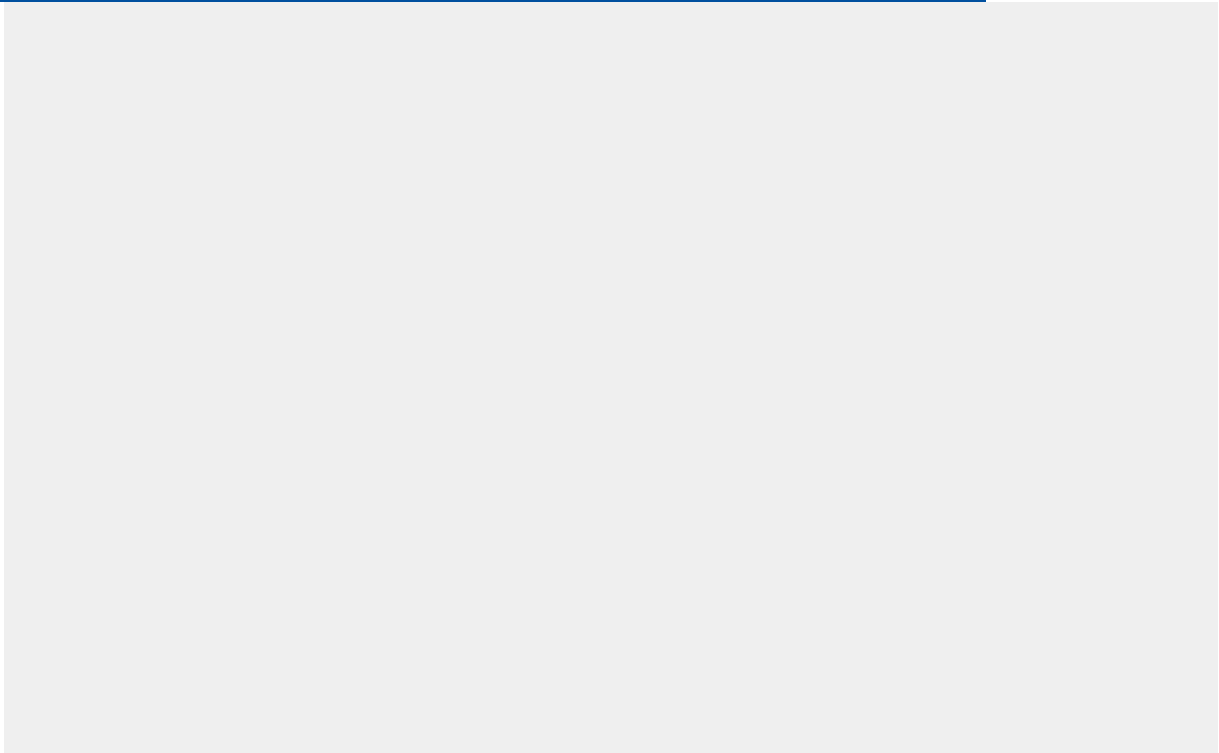
1 Rue du Charron

44800 Saint Herblain

CERTIFIES
CONFORMES

DocuSigned by:
 *Raphael Brunswick*
391F8B1D5499428...

Comptes au 31/12/2021



- SOMMAIRE -

BILAN

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	4
Compte de résultat	5

ANNEXES

Faits marquants	6
Règles et méthodes comptables	7
Immobilisations	9
Créances et dettes	10
Composition du capital social	11
Provisions et dépréciations	12
Variation des capitaux propres	13
Filiales	14

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	16 708 728		16 708 728	16 458 728
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	16 708 728		16 708 728	16 458 728
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	627 243		627 243	238 501
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	627 243		627 243	238 501
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 335 971		17 335 971	16 697 229

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	7 335 985	8 072 023
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	221 230	103 962
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 887 214	8 505 985
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 870	1 688
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	8 789 080	7 972 954
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 116	5 358
Dettes fiscales et sociales	653 690	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		211 244
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	9 448 756	8 191 244
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 335 971	16 697 229

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			9	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			9	1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 648	6 178
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			6 648	6 178
RESULTAT D'EXPLOITATION			-6 639	-6 178
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			250 000	100 000
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			250 000	100 000
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			20 890	18 896
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			20 890	18 896
RESULTAT FINANCIER			229 110	81 104
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			222 471	74 926

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 241	-29 036
TOTAL DES PRODUITS	250 009	100 001
TOTAL DES CHARGES	28 779	-3 962
BENEFICE OU PERTE	221 230	103 962

Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (tels que les fermetures de certains centre-commerciaux, la mise en place de jauge, le couvre-feu, le pass sanitaire...) ont pu évoluer tout au long de l'année et ont eu une incidence non négligeable sur l'activité du restaurant sans remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement ANC N°2016-07 à jour à l'arrêté des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur nominale. Ils font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru pour les ramener à la valeur d'utilité à la date de clôture, en fonction des cash-flow actualisés attendus sur les sept prochaines années.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont valorisés à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles font l'objet d'une revue au cas par cas en vue d'une éventuelle dépréciation.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Au début de l'exercice les provisions pour risques et charges s'élèvent à : €
A la fin de l'exercice les provisions pour risques et charges s'élèvent à : €
Ces provisions couvrent divers risques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION OU D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Selon le décret n° 2008 - 1487 du 30 décembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2021 s'élève à :
- au titre du contrôle légal des comptes annuels à 4113.60 €

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'est versé aux mandataires sociaux pour l'exercice de leur fonction.

INTEGRATION FISCALE

Les filiales du groupe sont les sociétés suivantes : POLE SUD, ATLANTIQUE, CAP DE RETZ, THEATRALL, BELAITOIL, VICTORY, LADLR, ANTOL, ARCHES ARMOR, PAULOINE.
La société Mère A&M s'est constituée seule redevable de l'impôt sur le résultat d'ensemble.
Chaque filiale calcule l'impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas intégrée et verse à la Mère l'impôt ainsi déterminé.
Le versement est comptabilisé en compte courant.

La charge d' IS s'élève à 1241€.

INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de McDonald's Corporation, société de droit américain dont le siège est situé :

McDonald's Corporation
32, loockerman Square, suite L/100
DOVER DELAWARE USA

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			16 708 728
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 708 728		
TOTAL GENERAL	16 708 728		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				16 708 728
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			16 708 728	
TOTAL GENERAL			16 708 728	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	627 243	627 243	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	627 243	627 243	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 870	1 870		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	8 789 080	8 789 080		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 116	4 116		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	653 690	653 690		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	9 448 756	9 448 756		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	15 000			20
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations		250 000	250 000	
DEPRECIATIONS		250 000	250 000	
TOTAL GENERAL		250 000	250 000	
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles			250 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 505 985
Distributions sur résultats antérieurs		840 000
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		7 665 985
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		221 230
	SOLDE	221 230
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		7 887 214

A&M FINANCIERE

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000,00 euros

Siège Social : 1 rue du Charron - 44800 Saint-Herblain

488 247 248 RCS Nantes

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 juin 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à neuf heures, les associés de la Société sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président.

La Société AKELYS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, conformément aux dispositions légales et réglementaires, est absente et excusée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Raphaël BRUNSWICK, Président de la Société**.

Madame Magali MICHET, invité à la présente assemblée en sa qualité de Manager Juridique, est désigné en qualité de **Secrétaire**.

Le Secrétaire constate que l'ensemble des associés de la Société sont présents ou représentés et, qu'en conséquence, le quorum nécessaire aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire est atteint.

L'assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées au Commissaire aux comptes et aux associés,
- un exemplaire des statuts à jour,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,
- le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Puis Monsieur le Président déclare que les dispositions statutaires concernant la convocation de l'assemblée générale ordinaire et la mise à la disposition des associés des documents relatifs à cette assemblée, ont bien été respectées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles

- L.227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus au Président ;
- Quitus aux membres du conseil de direction ;
- Pouvoir à donner en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et demande aux associés s'ils ont des questions à poser sur les points qui viennent d'être traités.

Les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par les rapports lus à l'assemblée et après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2021

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ce rapport, le bilan et les comptes de l'exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 221.229,62 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale ordinaire prend acte qu'au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense, ni charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts ne figure au bilan.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la façon suivante :

I – Détermination de la somme distribuable

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 221.229,62 euros |
| - Poste « Autres réserves » | 7.335.984,84 euros |

Soit une somme distribuable de	7.557.214,46 euros
---------------------------------------	---------------------------

II – Affectation de la somme distribuable

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| - Dividende aux associés | 1.089.900 euros |
| - Solde du poste « Autres réserves » | 6.467.314,46 euros |

La somme de 1.089.900 euros ainsi attribuée aux associés permettra la distribution d'un dividende de 72,66 euros par action, portant sur 15 000 actions.

Il est précisé que le paiement de ce dividende se fera de la manière suivante :

- la société McDonald's France, associée de catégorie A, détenant 13 500 actions, percevra un dividende global de 980.910 euros n'ouvrant pas droit à abattement,
- la société CHACO, Associé de catégorie B, détenant 1 500 actions, percevra un dividende global de 108.990 euros n'ouvrant pas droit à abattement.

L'assemblée générale ordinaire décide de mettre ce dividende en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en distribution au cours des trois derniers exercices, le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3 du Code général des impôts, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende/action	Revenus éligibles à l'abattement de l'article 158-3 CGI	Revenus non éligibles à l'abattement de l'article 158-3 CGI
31/12/2020	15 000	56,00 euros	-	840.000,00 euros
31/12/2019	15 000	56,00 euros	-	840.000,00 euros
31/12/2018	15 000	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver des conventions conclues et/ou exécutées au cours de l'exercice qui sont mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de donner quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus au Président de la Société de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de donner quitus aux membres du conseil de direction pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus aux membres du conseil de direction de la Société de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet la ratification du transfert de siège social

L'assemblée générale ordinaire constate que, depuis la date de la dernière assemblée générale de la Société, le siège social de la Société a été transféré par décision du Président à l'adresse visé en en-tête des présentes conformément aux stipulations de l'article 4 des statuts de la Société.

L'assemblée générale ordinaire ratifie le transfert de siège social de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

Cette résolution a pour objet le pouvoir à donner en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs à MEDIALEX, au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de leurs délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

[Signature en pages suivantes]

DocuSigned by:
 Jacques Mignault
F0C965EDC8B149A...

McDonald's France
Associée de catégorie A
Représentée par son président
Monsieur Jacques MIGNAULT

DocuSigned by:
 Raphaël Brunswick
391F8B1D5499428...

CHACO
Associée de catégorie B
Représentée par son représentant légal
Monsieur Raphaël BRUNSWICK

DocuSigned by:
 Raphaël Brunswick
391F8B1D5499428...

Monsieur Raphaël BRUNSWICK
Président

DocuSigned by:
 MICHET Magali
D5F45E35AA964BE...

Madame Magali MICHET
Secrétaire



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

A&M FINANCIERE

1, Rue Charron
44800 SAINT HERBLAIN

Société par actions simplifiée au capital de € 300 000

R.C.S. NANTES 488 247 248

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris
Pouilly-en-Auxois • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Sens • Strasbourg • Troyes • Vitry-le-François

Société AKELYS - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 1 040 000 euros - RC Paris B 652 008 939 - SIRET 652 008 939 00025 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR04652008939

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS A&M FINANCIERE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles mises en œuvre dans le cadre de l'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 10 juin 2022
Le Commissaire aux comptes,

AKELYS

P. FERRAND

Signé électroniquement par Philippe Ferrand



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.